



**Conseil communal  
Penthalaz**

---

**Séance du 11 juin 2007**

**Composition du bureau**

Monsieur André Borgeaud, Président,  
Messieurs Claude-Alain Zbinden et Jérôme Ischi, scrutateurs.  
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19h30

\* \* \*

Monsieur André Borgeaud, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mme la Syndique, Messieurs les Municipaux, Conseillères et Conseillers, M. J.-D. Bonny, boursier communal, ainsi qu'à MM. Nieto et Dutoit représentant la presse.

M. A. Borgeaud excuse l'huissier, Mme Laora Chiuminatti, en congé maladie et précise qu'elle sera remplacée, pour cette séance, par M. Jean-Luc Duperré.

A compter d'aujourd'hui, le Président signale à l'assemblée que les séances du Conseil communal seront enregistrées afin de faciliter le travail de la secrétaire. Ces enregistrements resteront en possession de celle-ci et seront détruits après acceptation du procès-verbal par la Municipalité et les membres du Conseil.

M. Ch. Martinetti prend la parole pour rappeler qu'à l'époque, cette façon de faire avait été refusée par certains Conseillers.

M. André Borgeaud, Président, répond qu'il s'agit d'une information, mais que si des Conseillers ne sont pas d'accord avec cette façon de procéder, ils peuvent le faire savoir en levant la main. La parole n'est pas demandée.

Les Conseillers reçoivent le nouveau Règlement du Conseil communal ainsi que les adresses mail de chacun des membres du Conseil.

**a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.**

Membres présents : 45 Membres excusés : M. Anger Michel, M. Gatto Antonio, M. Lancia Christophe, M. Murisier Bernard.

Absent : M. Bachmann François

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

**b) Adoption du procès-verbal :**

- PV de la séance du Conseil communal du 14 mai 2007 :

La lecture n'en est pas souhaitée. La discussion est ouverte.

M. André Marendaz désire revenir sur le point 9. de l'ordre du jour et y apporter quelques modifications, qu'il transmet, par oral à l'assemblée et par écrit à la secrétaire. Cette dernière en a pris bonne note et fera le nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, le PV est accepté avec les modifications mentionnées.

### **c) Lecture du courrier adressé au Conseil.**

M. André Borgeaud poursuit par la lecture d'une lettre de démission.

Il s'agit de M. Christophe Lancia qui, après 11 années passées à Penthalaz, quitte la commune.

### **d) Communications de la Municipalité.**

**Mme Isabelle Hautier-Charrotton**, Syndique, apporte tout d'abord des précisions au sujet des charges foncières dont voici un résumé.

Il s'agit – en effet – d'une négociation avec le promoteur ou l'acquéreur, en vue d'une participation des travaux à venir.

Pour les cas qui nous intéressent, soit les quartiers de « Loëttaz-Barges », « Dessous-La-Ville », « Maisons Neuves » et les « Vignettes », il a été prévu que les équipements seraient financés par les propriétaires ou les promoteurs.

Les charges foncières demandées ont fait l'objet d'une convention dûment signée devant notaire, à l'exception du quartier des « Vignettes ». Mis à part le quartier des « Maisons Neuves », pour lequel les charges foncières ont été attribuées à la construction d'un trottoir au chemin Rouge, et celles des « Vignettes » attribuées à des charges scolaires, les autres n'avaient pas d'attributions particulières si ce n'est l'amélioration d'équipements en vue de l'augmentation des habitants.

Elle répond ensuite à la question posée par M. Daniel Rochat le 11 décembre 2006 au sujet de l'entretien du chemin du Petit Gothard. Ce chemin est propriété de Praz-Gérémoz et de ce fait entretenu par leurs soins.

Un bruit court à Penthalaz concernant la construction d'un collège secondaire dans notre commune ; cette rumeur, parfaitement infondée, est partie de Cossonay dans le but de lever les oppositions à la construction de 6 classes provisoires « en attendant que... ».

**M. Yvan Rochat**, Municipal, répond à la question posée par M. Jean-Claude Andrey lors du précédent Conseil, à savoir si le montant budgétisé pour les travaux au chemin du Cheminet 22 est respecté ? Effectivement, le coût définitif des travaux est légèrement inférieur au Fr. 40'000.- prévu.

Il donne ensuite une information concernant le triage du Sépey (regroupement de 14 communes). Une nouvelle loi forestière est actuellement en discussion.

Au fil des années, les contributions de l'Etat ont largement diminué. La Confédération et le Canton de Vaud peuvent subventionner les travaux d'entretiens des forêts ; c'est le cas de la coupe qui a été faite en –dessus des Moulins de Cossonay-Gare. Cependant, ces subventions cesseront à fin 2007. Après discussion, les communes ont décidé de garder le triage sous sa forme actuelle. Cette façon de faire coûte à la commune environ Fr. 5500.- par année et devrait certainement doubler dans le futur (ce chiffre reste à confirmer) mais elle permettra, également, de sauver le poste de garde-forestier.

**M. Yves Jauner**, Municipal, nous parle des jubilaires de la commune.

- le 29 mai 2007 : 90 ans des jumelles Mathilde Badiali et Aimée Viecelli.

- le 1<sup>er</sup> juin 2007 : 50 ans de mariage de Mme et M. Josy et Michel Bally.

Espaces publics :

M. Y. Jauner revient sur le sujet du Skate Parc. Un nouvel emplacement a été proposé par la Municipalité, sur le terrain du camping du Passage, proposition qui a été refusée.

Une dernière prise de contact avec le canton, appuyée par notre député local, M. André Marendaz, est envisagée ; si elle n'aboutit pas, le projet sera définitivement abandonné.

**M. Michel Girod**, Municipal, présente tout d'abord ses excuses à la Commission de modération du trafic. Il s'adresse ensuite aux Conseillers de cette même Commission ainsi qu'à ceux de la Commission d'urbanisme qui ont été convoqué afin de se rendre chez un fournisseur d'équipement en vue de la modération de trafic. Cette façon de faire est peut-être surprenante pour certains, mais M. Michel Girod souligne le but participatif de cette démarche.

Concernant la convention de fusion des sapeurs-pompiers de Penthalaz-Penthaz-Daillens, la fusion a été entérinée par les trois Conseils, mais au retour de l'ECA, cette convention est devenue caduque ! Les remarques du service juridique n'ayant pas suivi !

Mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Ce projet sera repropoé lors du prochain Conseil de manière à pouvoir entériné (définitivement) cette convention.

M. M. Girod répond ensuite aux remarques faites par M. A. Marendaz lors du Conseil du 14 mai 2007 concernant les zones d'utilités publiques, EMS et environ.

Elles ont été prises en compte dans le projet du nouveau règlement du plan d'affectation.

M. André Borgeaud demande, concernant la fusion du corps des sapeurs pompiers Penthaz-Penthaz-Daillens, si la Commission qui avait alors étudié le sujet et rédigé le rapport est toujours en fonction ou non ?

M. Michel Girod, Municipal, répond qu'effectivement une nouvelle recherche doit être faite, éventuellement un complément à l'ancienne Commission pour pouvoir entériné cet élément, mais actuellement cette recherche n'a pas été faite.

**M. Frédy Mast**, Municipal, parle de la conduite d'eau potable reliant la station de pompage à Venoge Parc dont le Conseil a accepté le remplacement. Cette conduite a été réparée et une étude plus poussée a été menée. Finalement, il a été décidé de la laisser en l'état ; une nouvelle décision sera prise à fin juin. Le préavis accepté lors du dernier Conseil est donc en attente.

Il parle également du problème soulevé par Mme Sandrine Berthoud concernant la visibilité au débouché du chemin de Beau-Site sur la rue de la Gare. L'affaire est toujours en cours mais l'étude n'a pas été poussée plus avant.

Mme Isabelle Gay-Crosier attire l'attention de la Municipalité sur la place de parc pour les motocycles située à la Place Centrale et qui est le plus souvent occupée par des voitures qui rendent la visibilité nulle à la sortie du parking. Ne serait-il pas possible d'aménager cette place, afin que les voitures ne puissent plus s'y parcer ?

Elle demande ensuite des précisions concernant la route du quartier de « Dessous-La-Ville » qui débouche sur la rue de la Gare. S'agit-il d'une priorité de droite lorsque l'on descend depuis l'Hôtel de Ville ? Apparemment la signalisation n'est pas claire à cet endroit.

Après une discussion fort animée entre plusieurs Conseillers, M. Frédy Mast, Municipal, souligne qu'il a bien pris note et qu'il se charge de cette affaire.

Le Président, M. André Borgeaud, attire l'attention de la Municipalité sur ce problème de signalisation à cet endroit et clôt la discussion.

Il remercie la Municipalité pour ces informations et passe ensuite à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

## **1. Nomination d'un nouveau Conseiller communal.**

M. A. Borgeaud, Président, attend les propositions des groupes pour repourvoir le siège vacant.

- Mme Isabelle Gay-Crosier, pour le groupe Radical-Liberal, propose M. Olivier Frossard. D'origine valaisanne, M. O. Frossard habite notre commune depuis 11 ans. Il est actuellement directeur administratif des Presses Centrales à Lausanne.

Les conditions étant requises, M. André Borgeaud, Président, procède à l'assermentation de ce nouveau Conseiller qui est acclamé par l'assemblée.

**Le nombre de membres présents est maintenant de 46.**

## **2. Rapport de la Commission relatif à l'usage du sol pour la distribution de la fourniture en électricité de 0,7 ct/kWh (R-lus). (Préavis n° 12 - 2007)**

M. Affolter Pascal, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

« La Commission unanime propose de suivre l'avis de la proposition de la Municipalité avec les deux réserves suivantes :

1. La Commission demande à la Municipalité de ne pas rejeter d'emblée l'usage de l'art.23, 2<sup>e</sup> alinéa en se réservant la possibilité d'étudier la question.
2. La Commission propose de modifier les conclusions de la manière suivante :

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions suivantes :

### **Le Conseil communal de Penthaz**

- Vu le préavis municipal N° 12-2007 relatif à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité, de 0,7ct/kWh (R-lus)
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **décide**

- D'autoriser la Municipalité à prélever l'indemnité communale pour l'usage du sol, introduite par l'article 23, al.1 DSecEI et régie par le R-lus
- de verser l'indemnité prélevée dans la bourse communale.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. André Borgeaud, Président, relit les conclusions ci-dessus, proposées par la Commission chargée de cette étude.

Les membres du Conseil votent tout d'abord les conclusions proposées dans le **rapport de la Commission**.

**Résultats du vote** : 42 oui, 3 non et 1 abstention.

Les conclusions du rapport sont acceptées. Le préavis n° 12-2007 est donc accepté avec la modification proposée par la Commission chargée de l'étude de cet objet, soit :  
Point 2. des conclusions : - de verser l'indemnité prélevée dans la bourse communale.

### **3. Rapport de la Commission de gestion concernant les comptes communaux 2006.** (préavis n° 21 - 2007)

Mme Sandrine Berthoud, rapporteuse, lit le rapport de la Commission de gestion.

La Commission de gestion s'est regroupées en plusieurs occasions afin de débattre des sujets suivants :

- gestion des abris de protection civile, répartition, etc...
- planification, entretien, réfection et déneigement des routes + projet du giratoire au lieu dit « La Gare »
- gestion des déchets ménagers (Valorsa, moloks)
- gestion des forêts, coupe de bois, piste finlandaise, etc....
- présentation des comptes

Après lecture de ce rapport très explicite et intéressant, la discussion est ouverte.

M. P.-A. Epars signale qu'il s'agit bien de l'exercice 2006 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006) et non pas 2006-2007. L'exercice comptable de la commune n'étant pas le même que l'exercice politique.

M. André Borgeaud, Président, clôt la discussion et relit les conclusions.

## Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 21 - 2007, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

### décide

1. d'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2006 se soldant par un excédent de revenus de CHF 581'223.10 ;
2. d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des amortissements extraordinaires pour un total de CHF 110'429.50 ;
3. d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des attributions pour un montant total de CHF 470'000.-- :
  - au fonds de réserve pour débiteur douteux impôts
  - au fonds de réserve pour bâtiments communaux
  - au fonds de réserve pour la défense incendie (réseau et bâtiment)
  - au fonds de réserve pour travaux d'utilité publique ;
  - au fonds de réserve pour le renouvellement de l'informatique ;
  - au fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules ;
4. de virer le boni de l'exercice de CHF 793.60 au compte capital
5. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2006.

**Résultats du vote** : Le préavis est accepté à l'unanimité.

#### 4. Informations de la Commission « modération du trafic ».

M. Claude-Alain Zbinden, rapporteur, lit cette information, dont voici un extrait :

« Lors du Conseil communal du 14 mai dernier, M. Michel Girod, Municipal, nous a fait part de l'évolution de l'avancement des travaux concernant les futures zones 30 km/h dans notre commune (quartier Sauffaz, chemin de la Vuy et chemin Rouge).

Le 31 mai 2007, Mme Dominique Von der Mühl a présenté à M. Michel Girod, Municipal, les plans à l'échelle qu'elle a établi sur la base des croquis qui avaient été esquissés sur place.

Le 14 juin prochain, la Municipalité, accompagnée d'une délégation de la Commission de modération du trafic et de la Commission d'urbanisme, se déplacera au sein de l'entreprise SIGNAL SA, à Etagnières, afin de comparer, et peut-être choisir, le matériel nécessaire (totems pour les entrées, blocs béton et marquages).

L'étape suivante consistera à procéder à l'évaluation des coûts puis à passer commande. Il semble vraisemblable que les travaux de marquage et d'aménagement des deux premières zones commencent à l'automne prochain.

#### 5. Renouvellement du bureau du Conseil communal pour l'année 2007-2008

##### Election du Président

M. André Borgeaud cède momentanément sa place à l'actuelle 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Mme Isabelle Gay-Crosier.

M.P.-A. Epars (GIP) propose de reconduire le mandat de M. André Borgeaud en tant que Président.

Le vote se déroule à bulletin secret.

**Résultat** : M. André Borgeaud est élu par 44 voix et 2 bulletins blancs

##### Election du 1<sup>er(e)</sup> vice-président(e)

M. Gilles Rochat (Rad.-Lib.) propose Mme Isabelle Gay-Crosier.

Le vote se déroule à bulletin secret.

**Résultat** : Mme Isabelle Gay-Crosier est élue par 42 voix et 4 bulletins blancs.

### **Election du 2<sup>e</sup> vice-président**

M. André Marendaz (PSSV) propose M. Alain Pellet.

Le vote se déroule à bulletin secret.

**Résultat** : M. Alain Pellet est élu par 44 voix et 2 bulletins blancs

### **Election des scrutateurs.**

Le vote à main levée, proposé à partir de ce moment est accepté à l'unanimité.

Proposition de M. A. Marendaz pour le Groupe socialiste :

• **M. Jérôme Ischi, scrutateur et Mme Sandrine Berthoud, scrutatrice suppléante.**

Proposition de Mme Isabelle Gay-Crosier pour le Groupe radical-libéral :

• **M. Claude-Alain Zbinden, scrutateur et M. Gilbert Python, scrutateur suppléant**

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

### **6. Election de la Commission de gestion pour l'année 2007-2008 :**

Proposition de M. P.-A. Epars pour le Groupement Indépendant de Penthalaz :

• Mme Corinne Borgeaud et M. Didier Chapuis

Proposition de Mme Isabelle Gay-Crosier pour le Groupe radical-libéral :

• Mme Laurence Fischli et M. Olivier Frossard

Proposition de M. André Marendaz pour le Groupe socialiste et sympathisants :

• Mmes Sandrine Berthoud et Delphine Probst ainsi que M. Bernard Morel.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

### **7. Election de la Commission des finances pour l'année 2007-2008**

Proposition de M. P.-A. Epars, pour le Groupement Indépendant de Penthalaz :

• MM. Antonio Gatto et Daniel Rochat

Proposition de Mme Isabelle Gay-Crosier pour le Groupe radical-libéral :

• MM. Jean-Pierre Monachon et Christian Martinetti

Proposition de M. André Marendaz pour le Groupe socialiste et sympathisants :

• MM. Pascal Affolter, Alain Pellet et Stéphane Zürcher

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

### **8. Propositions individuelles.**

M. P.-A. Epars demande à M. Michel Girod, Municipal, si la date de démolition du bâtiment situé à la route de Cossonay 2 ainsi que l'ancien local du CR a déjà été fixée ?

M. Michel Girod, Municipal, répond que la démolition aura lieu en plusieurs étapes. L'armée sera sur place du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 novembre 2007 mais que la démolition proprement dite de ces deux bâtiments aura lieu entre le 17 et le 18 octobre 2007.

Mme I. Gay-Crosier propose pour la Commission « étude du statut du personnel » en remplacement de M. Ch. Lancia démissionnaire, M. O. Frossard nouveau Conseiller communal.

M. Gilles Rochat prend la parole pour parler d'un article paru dans la presse qui a attiré son attention sur un projet nommé : « cité d'énergie » dont le concept est d'économiser l'énergie par différents moyens. Il demande à la Municipalité si, pour notre commune, l'éclairage public est bien géré ? Quel est son coût ? Quelle énergie consomme-t-il ? Peut-on concilier économie de coût et amélioration d'efficacité ?

M. Frédy Mast, Municipal, répond qu'actuellement le coût de l'éclairage public est de Fr. 40'000.- par année, qu'il n'y a pas d'étude allant dans ce sens pour l'instant mais qu'effectivement, dans un souci d'économie d'énergie, il serait peut-être intéressant d'envisager d'approfondir la question. Pour l'heure, rien de tel n'est prévu.

M. André Marendaz propose à M. G. Rochat de déposer un postulat allant dans le sens de l'idée précitée, ce qui engendrerait une analyse de fond sur l'ensemble des économies d'énergie et permettrait à la Municipalité d'aller plus avant sur ce sujet.

M. Jean-Claude Andrey attire l'attention de la Municipalité sur les différentes conduites d'eau.

En effet, ne serait-il pas envisageable de mener une étude d'impact sur la réfection du réseau d'eau, en amont et non pas en aval, cela éviterait les problèmes récurrents des conduites d'eau qui sautent un peu partout ; le réseau d'eau devenant quelque peu obsolète par rapport à l'augmentation de la population ?

D'autre part, pour suivre l'idée d'économie d'énergie, dans certains cas, il serait possible de turbiner cette eau (énergie cinétique) et d'utiliser cette énergie pour l'amélioration de l'apport énergétique de la commune.

Mme Sylvette Grandchamp demande qui s'occupe de l'entretien des marches d'escalier situées devant le foyer paroissial, en haut le chemin qui passe devant la Cure ?

En effet, elle a constaté que ces marches étaient, entre autre, envahies par la végétation et non entretenues.

M. Frédy Mast, Municipal, répond que des dalles doivent être changées sur le chemin qui contourne le foyer paroissial. Tous ces travaux, qui devraient avoir lieu pendant l'été, sont à la charge de la commune ainsi que l'entretien de ce terrain. Les escaliers en font partie.

M. Pascal Affolter constate que les problèmes d'énergie ont été soulevés à plusieurs reprises lors de ce Conseil. Il relève qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème au niveau fédéral ou cantonal, mais également au niveau communal. Actuellement, la commune d'Essertine sur Yverdon fait figure d'exemple puisqu'elle a prévu un programme d'encouragement, sous forme d'un EcoBonus.

M. P. Affolter propose que M. Philippe Dind, Syndic d'Essertine s/Yverdon vienne présenter les réalisations de sa commune aux Conseillers pour démarrer une démarche « énergie ».

M. André Borgeaud, Président, répond qu'en collaboration avec la Municipalité, le bureau communal s'occupera des démarches nécessaires à la mise en place de cette information, ceci si possible pour le prochain Conseil.

M. Roland Jaeger lance un appel aux Conseillers, concernant la rubrique « Courrier des lecteurs » dans le futur Cancanier.

Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique, annonce les dates de deux prochains Conseils :

- le 29 octobre 2007
- le 10 décembre 2007

M. Stéphane Zürcher aimerait connaître, si possible, la date de mise en service du site internet de la commune ?

M. Yves Jauner, Municipal, précise que, si tout se passe bien, la mise en service aura lieu à la fin du mois de juin 2007.

Comme il est de coutume à la fin d'une année politique, M. André Borgeaud, Président, nous présente son rapport pour l'année 2006-2007.

Il commence par relever la visite de M. Jacques Besençon, Préfet du district de Cossonay, venu inspecter les archives du Conseil communal et par la même occasion le travail de la secrétaire ; l'examen a été réussi, la secrétaire est chaleureusement remerciée.

Petite rétrospective sur l'année écoulée :

Votations et élections.

Le bureau électoral s'est réuni à 4 reprises + 1 pour les votations du dimanche 17 juin 2007 à venir.

Parmi ces journées électorales, celle du 11 mars 2007 (élections du Grand Conseil et 1<sup>er</sup> tour du Conseil d'Etat), où M. A. Borgeaud a particulièrement apprécié le travail consciencieux et la bonne ambiance des 16 personnes qui y ont participé.

Il remercie chacune et chacun pour leur engagement passé et futur.

Conseil communal.

4 Conseils et 4 préparations de Conseil, cela ne semble pas si extraordinaire pour l'année 2006- 2007

Le Président souligne toutefois deux chiffres importants, il s'agit de :

**Fr. 5 557 000...** , c'est le montant global des crédits accordés à la Municipalité lors du dernier Conseil. Il y a fort longtemps que notre commune n'a pas eu à investir une somme pareille pour ces infrastructures.

**40.....**, c'est le nombre de convocations envoyées aux diverses Commissions par la Municipalité, de septembre 2006 à début juin 2007, soit autant de séances planifiées pour étudier les divers préavis.

Cela dénote bien une année extrêmement active au sein du Conseil et un engagement très important de notre Municipalité.

M. André Borgeaud, Président, félicite Madame la Syndique et messieurs les municipaux pour leur dynamisme ainsi que leurs diverses Commissions qui ont siégé à toutes ces séances.

Malgré tout, M. A. Borgeaud espère que l'année 2007- 2008 soit un peu plus calme, surtout pour les finances communales.

A relever encore la brillante élection, le 11 mars dernier, de M. André Marendaz au Grand Conseil vaudois. M. A. Marendaz, Conseiller communal et député, s'est engagé depuis de nombreuses années pour la cause publique et cette élection est une belle récompense.

M. André Borgeaud, Président, passe la parole à Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique.

Je cite :

« C'est avec beaucoup de plaisir et une certaine fierté que nous avons pris connaissance du résultat des élections cantonales et l'excellent score de M. Marendaz.

Il est vrai qu'avec le découpage des Districts, la nouvelle répartition des Députés et notre récente appartenance au District du Gros-de-Vaud, nous étions un peu en souci ! Mais la campagne fût menée de main de maître. Avec son charisme naturel et son expérience politique, il n'est pas surprenant que M. Marendaz se soit attiré des voix du côté d'Echallens !

De plus, notre Député possède ces qualités essentielles – mais pas forcément appliquées par tous – de défendre bec et ongle notre région au Grand Conseil ; d'informer régulièrement la Municipalité des décisions cantonales et leurs enjeux et de répondre présent lorsqu'on a besoin de ses services et de ses conseils.

La Municipalité se réjouit de pouvoir encore compter avec M. Marendaz, qui – rappelons-le – est désormais le seul qui peut soutenir notre région.

Nous vous présentons nos sincères félicitations et vous souhaitons bon vent dans l'exécution de ce mandat ! »

M. André Marendaz s'exprime à son tour.

Il rappelle que son but premier est de défendre les intérêts de notre région. Ce n'était pas un défi facile à relever, d'autant plus que de gros projets étaient en cours, notamment le plan directeur cantonal et de reconnaissance des régions périphériques qui vient d'aboutir.

Un autre défi qui a aussi été relevé est celui du nouveau découpage des districts. (pour rappel, M. A. Marendaz est Député pour les 10 communes qui font partie du district du Gros-De-Vaud).

Nous sommes dans une région en plein développement économique avec 2 pôles de développement, à savoir : Aclens et Eclépens. Il y a également 2 sites périphériques, qui font partie de ces pôles de développement, il s'agit de Cossonay-Gare et Daillens qui n'étaient jusqu'alors pas reconnus en tant que tels par le Grand Conseil. Mais c'est désormais chose faite.

M. A. Marendaz désire également plus que tout préserver le contact avec les Municipalités des communes situées autour du bassin de la Venoge.

Il remercie l'assemblée et promet que tant qu'il sera en bonne santé, nous pourrons compter sur son appui pour défendre les intérêts de notre région.

Pour conclure ce dernier Conseil de l'année politique, M. André Borgeaud, Président, invite les Conseillères et Conseillers à venir partager le verre de l'amitié, offert par la Municipalité, en l'honneur de M. André Marendaz.

Il souhaite à toutes et tous d'agréables vacances d'été et clôt la séance à 21h35.



